

Le paysage est œuvre collective par Anne Fortier-Kriegel

Pour compléter l'excellent texte de Jean Cabanel et pour, comme lui, être utile plus tard aux chercheurs dans ce domaine, je souligne que, dans les années 90, c'est une petite équipe toute entière, qui a œuvré avec abnégation pour que la Loi Paysage puisse apparaître.

Si la Loi a pu exister le 8 janvier 1993, c'est qu'elle a effectivement été portée par le Politique (et, par des hommes politiques cultivés). Mais il faut encore prendre la mesure que son existence même dépend d'un « déjà là ».

- D'abord, la Loi n'aurait jamais vu le jour si, plus d'une dizaine d'années auparavant, le paysage n'était déjà, apparu au sein du premier grand ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie de Michel d'Ornano, avec la création de la Direction de l'Urbanisme et des Paysages, la DUP, qui remplaçait la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, la DAU et dont le directeur, Jean-Eudes Roullier, inspecteur des Finances, cultivé, était un sportif, un marcheur féru de nature, proche du politique. (C'était notamment l'ami de jeunesse du Ministre Jérôme Monod) .

La mission du Paysage (et non pas comme aujourd'hui le Bureau des Paysages) était rattachée directement à lui. (Pour mémoire : si la mission avance, le service, lui, conserve). Nous étions, à cette époque, aussi, placés sous l'autorité du Service de L'Espace et des Sites de Lucien Chabason, énarque, qui lui-même, chapeautait plusieurs sous-directions. Nous avons (comme premiers membres fondateurs¹ de la Mission du Paysage), Yves Luginbuhl et moi-même la commande d'être créatifs et par là, nous bénéficions d'une écoute aux débats de la Direction auxquels nous étions d'autant plus tenus de participer, qu'au début janvier 1979, on nous chargea, comme Paysagistes de la rédaction de la première communication au gouvernement sur le paysage, (une plaquette de 60 pages publiée² par la Direction et que Roullier corrigeait avec attention et soin de sa grosse écriture ronde,).

Cette commande de créativité passée aux paysagistes de la Mission du Paysage, (malgré le fait que nous restions en nombre plus que limité) demandée à l'origine explicitement, je le répète, par les responsables, a permis de développer les premiers rudiments d'une politique du Paysage au sein du Service Public . Au cours des années 80, elle resta centrée sur les thèmes des ingénieurs des ponts et Chaussées : les routes et les canaux, ainsi que sur les ouvrages d'art comme monuments du Paysage, (débouchant en 1984 sur la grande exposition sur les canaux) que j'ai notamment portée et qui, a eu lieu à la Conciergerie, débouchant sur de nombreuses publications. (Voir livres et documents en annexe).

Elle a, ensuite permis un grand nombre d'études sur les arbres, (voir le beau livre sur *l'Urbanisme végétal* de la Paysagiste Caroline Stefuslesco-Mollie, ainsi que, sur plusieurs ouvrages attachés à la palette végétale, et à la mise en œuvre des arbres : *L'arbre un projet pour la liberté* (1989) ou *La Grammaire Végétale* en 1998, que j'ai rédigés, soit seule, soit avec la talentueuse paysagiste Chantal Ducruix. Lorsque Régis Ambroise nous a rejoint, des actions initiées par lui, sur les terrasses et sur l'agriculture, ont encore donné naissance à plusieurs ouvrages, qui, grâce à son sérieux et à sa pugnacité, ont été publiés, en partie, par le ministère. A la fin des années 80 bénéficiant de financements du FIQV (Fond d'intervention à la Qualité de la Vie) et de la reconnaissance de la Mission du Bicentenaire de la Révolution Française, avec l'Institut Géographique National, « des circuits de paysages » sous forme de cartes ont été réalisés par une équipe pluridisciplinaire que j'ai

¹ Et comme anciens élèves du CNERP. Les anciens élèves du Centre National d'Etudes et de Recherches du Paysage, furent, après une question à la Chambre des Députés en 1979, intégrés à la DUP (oublié aujourd'hui, le CNERP, fut une création d'autant plus importante, que les élèves étaient rémunérés, ce qui consacrait l'engagement de l'État).

²Cf. Attestation du 12 octobre 1999 à l'entête du Premier Ministre que j'ai conservé.

dirigée, (regroupant notamment des paysagistes et des historiens : Bernadette Blanchon, Bernard Lepetit, Yves Luginbulh, Odile Marcel, Catherine Mosbach, Jean-Pierre Thibault.... Ces cartes IGN *La découverte des Paysages* ont alors eu un vrai succès d'estime de la part de la presse nationale³.

Au début des années 90, sous l'autorité de Claude Brevan, directeur/adjoint, qui me consigna au travail, quatre premiers Plans de Paysage⁴ furent lancés, deux sur la Loire, dont l'un fut réalisé par le paysagiste, Alain Mazas, un troisième à Saint Flour par Alain Marguerit et un quatrième dont je suivais de plus près la consultation à Belle-île-en-mer par Alexandre Chemetoff. Ce quatrième plan de paysage continue à vivre dans la mémoire locale, trente après. A leur suite, apparurent les chartes, les atlas régionaux...

Les jardins ont aussi été étudiés donnant lieu notamment à des inventaires régionaux et à des actions autour de la paysagiste Joëlle Weill et de Michel Racine de l'École du Paysage de Versailles.

- Puis, dans les années 90, après un certain reflux au sein de l'administration, le paysage revint au goût du jour grâce au président de la République lui-même, François Mitterand, dont on se souvient de la campagne électorale construite autour de l'image du paysage « la France tranquille »

Lorsqu'au printemps 92, j'ai rencontré Ségolène Royal, nouvelle Ministre de l'Environnement, j'avais un dossier en tête à lui présenter; celui des paysages bleus de Provence, des mirabelliers aux fruits d'or de Lorraine, des paysages blancs des marais salants de Guérande, etc... L'idée lui plut d'autant, que je précisai aussi :« le paysage, c'est la vie, vous portez la vie, cela vous va comme un gant ». Et c'est sur ce dossier qu'elle baptisera plus tard *Les paysages de reconquête* ou les *Labels de Paysages*, qui apparaissent dans les journaux comme les *labels Royal* que j'entraî à son cabinet⁵, chargée du Paysage.

Elle me dira plus tard, que le sujet du paysage l'avait conquise et qu'elle avait voulu renommer le Ministère de l'Environnement « le Ministère des Paysages » mais que cela n'avait pas été accepté. J'organisais autant que je le pouvais des rencontres de la profession avec la Ministre. Je fis venir la Fédération Française du Paysage avec son président, Georges Demouchy⁶ et le paysagiste Jean-Pierre Clarac ainsi que le brésilien Burle Marx et bien d'autres.

Au cabinet, certains conseillers étaient hostiles à la présentation de la Loi Paysage, ils voyaient d'un mauvais œil l'introduction de nouveaux corps au sein de l'administration, qui, à leur sens, auraient généré des difficultés. Je me souviens que j'avais plaidé pour intégrer les « soldats du paysage », les inspecteurs des sites qui comptaient parmi eux, un certain nombre de paysagistes. La proposition d'intégration fut vite transformée en prime par des gens bien intentionnés, qu'on ne put jamais leur donner.

Être paysagiste et de plus femme dans les années 90 (ce qui a changé aujourd'hui) sans appartenir à un corps d'État était déjà difficile dans l'administration et encore plus dans un cabinet ministériel. Pourtant le dossier des Labels de Paysages fut un élément important pour emporter l'adhésion. Il convainquit le président de la République et avec lui l'ensemble des ministres du gouvernement, qui lors du Conseil regardèrent à deux la plaquette⁷, réalisée grâce à l'ingéniosité de Marie-Claude Cavaldini, cherchant chacun leur région avec fébrilité. Et de retour du Conseil des ministres Ségolène Royal me dit qu'elle avait été félicitée et que la Loi allait être présentée et que j'aurais à organiser

³Cf. l'article : « Voyage dans la France de 1789, cartes en main » de Sibylle Vincendon : in Libération ; mai 1989.

⁴Cf Attestation du 13 octobre 1999 de Jean Frebault, ancien directeur de la DAU que j'ai conservé.

⁵Aidée sans doute par le travail accompli notamment sur les canaux, qui m'avait valu une belle page du « Monde » me citant avec Pierre Pinon « le grand retour des canaux »

⁶Georges Demouchy m'adressa un courrier solennel le 22 février 1993 de remerciements que j'ai conservé, un certificat de bonne conduite pour l'action menée.

⁷Qui a pu être éditée grâce à la connaissance fine de l'administration comme à la diplomatie de Jean Cabanel.

les États Généraux du Paysage, qui allaient marquer, le vendredi 12 février 1993, le point d'orgue⁸ de son action sur le paysage, déplaçant plus de deux mille personnes à la Mutualité.

La loi Paysage présente des articles techniques qui furent dirigés par l'énarque Serge Kancel, elle est précédée comme toutes les lois, d'un exposé des motifs qui explique le sens de la loi. Il fut présenté aux élus du peuple à l'Assemblée Nationale lors de la séance du 3 décembre 1992. Cette présentation, à laquelle la Ministre accordait la plus grande importance, souligne le fait que le paysage est une réalité sensible. C'est à la fois l'histoire et la géographie, c'est l'histoire dont les hommes ont aménagé la géographie pour y vivre. Le paysage est une discipline propre au projet du vivant. Cette discipline appelle l'enquête, la synthèse, la création.

Cette idée du paysage sensible faisant appel à la création, donc par-là, aux hommes de l'art qui possèdent la culture, la formation, et des projets pour y répondre est le grand apport de la Loi dans son exposé des motifs, qui en explique le sens. C'est précisément cela, que la Ministre m'avait demandé d'écrire⁹ et qu'elle a lu, à l'Assemblée Nationale, sans changer un seul mot .

Le paysage, je le répète fait appel à un métier. A titre d'exemple, si je me fais opérer à cœur ouvert, il vaut mieux pour moi que soit convoqué un homme de l'art plutôt qu'un avocat ou un cordonnier. Le paysage a été édifié par les projets sur l'espace des communautés rurales, :« leur projet lent et répété a déterminé la vocation des espaces... » C'est ce terreau de cultures, de pratiques et de savoirs-faire qui fut magnifié par Le Nôtre, donnant ainsi à l'espace français la marque de l'excellence que le monde entier nous envie et qui fait de la France la première destination des voyages.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés actuellement vient d'un retour en arrière, la définition de la Loi paysage n'a pas été reprise dans la Convention Européenne du paysage en 2000, qui, définit le paysage comme : « partie du territoire telle que perçue par les populations ». Définition donnée par le dictionnaire Robert. Si le paysage est défini comme perçu, cela signifie qu'il ne relève pas d'un métier avec une culture, une formation et une pratique, mais au contraire, qu'on peut désormais faire appel aux goûts et aux couleurs de tout un chacun. Tout le monde peut donner son avis sans posséder de formation et de pratique propres, c'est d'ailleurs ce point de vue démagogique qui fleurit lorsqu'on affirme qu'il n'y a pas de pré-requis techniques et qu'il suffit d'échanger, annihilant ainsi la culture mais surtout le projet et sa pratique.

Ce sont alors les universitaires ou les technocrates qui gèrent le sujet, les hommes de l'art et les paysagistes sont invités à se taire.

Le sens de la Loi n'a pas été suffisamment reprise, pour ne pas dire dévoyée. *Compte rendu intégrale des débats Assemblée Nationale- séance du 3 décembre 1992 . Exposé des motifs en p.6499-6503 .*

On a l'air d'ergoter mais cette différence change tout et reste fondamentale. Elle vient, encore une fois, d'un manque et d'une perte de culture, d'où la nécessité absolue de s'en prévaloir.

Si le savant dictionnaire Littré du 19e siècle définissait le paysage Français comme une réalité sensible, Le Robert de 1977 lui préfère la construction anglaise ou allemande réalisée sous la commande aristocratique, présentée dans les tableaux de Thomas Gainsborough¹⁰ qui se réfère à la vue. Nombreux s'y sont engouffrés.

⁸Oltre la remise des 100 certificats de Label de paysage, cette journée donna lieu à l'attribution du Grand Prix du paysage à Michel Corajoud, une émouvante cérémonie d'hommage à l'enseignement. Deux expositions y étaient associées.

⁹Le modèle de référence que je choisis pour le discours fut les hortillonnages d'Amiens, que j'avais étudiés avec soin en 1990 dans le cadre du concours sur le parc Saint Pierre, en équipe avec Jacqueline Osty qui en était la mandataire. Cet exemple remporta l'adhésion du maire d'Amiens. Le journal officiel en a conservé la mémoire.

¹⁰Voir son célèbre tableau de M. et Mme Robert Andrews.

Sélection de publications d'Anne Fortier Kriegel

2021, avril, **Paysages, l'héritage de Le Nôtre**, (en collaboration, dir. Michel Audouy, Chiara Santini), Actes Sud/École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, 336 p.

2011, février, IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable), rapport, **Connaître le Paysage et en reconnaître la valeur**, établi par Anne Fortier Kriegel, 92 p.

2008, décembre, **Paysage : Requalification des espaces de la RN 20**, éditions du ministère de l'Écologie et de l'Aménagement Durables (MEAD/DGPA, 37 p.

2005, janvier, **L'avenir des paysages de France**, Éditions Fayard, 318 p.

2002, mars, **Voir le Paysage**, (en collaboration), Revue des Deux Mondes, 192 p.

2000, mai, **Les Ponts de Paris**, (en collaboration. Dir. Guy Lambert), Éditions, action artistique de la Ville de Paris, 240 p.

1999, janvier, **L'Arbre une grammaire végétale**, avec Chantal Ducruix, Ministère de l'Équipement, Éditions de la DGUHC, 80 p.

1998, janvier, **le jardin planétaire**, (en collaboration, dir. Gilles Clément, Claude Eveno), Éditions de l'Aube/ Château vallon, 197 p.

1997, octobre, **Paysage de la Nationale 508 aux abords du lac d'Annecy**, Éditions du Ministère de l'Équipement, des Transports et du logement, CGPC, 140 p.

1996, juin, **Les Paysages de France**, Éditions, les Presses Universitaires de France, (puf), 282 p.

1995, mai, **Ouvrages d'art remarquables et leurs sites**, Ministère de l'Équipement, Éditions Villes et Territoires, 54 p.

1993, février, **Les États Généraux du Paysage**, (en collaboration, dir. AFK), catalogue des manifestations, Éditions, Ministère de L'Environnement, 60 p.

1993, février, **les paysages de reconquêtes**, (en collaboration, dir. AFK), Éditions, Ministère de L'Environnement, 103 p.

1990, Janvier, **Guide des jardins de France** (en collaboration, dir. Michel Racine), Éditions, guides Hachette. 350 p.

1990, **Composer le Paysage** (en collaboration, dir. Odile Marcel) Editions, Champ Vallon, 360 p.

1989, mai, **La Découverte des paysage** (en collaboration dir. AFK) Éditions, IGN, huit cartes guides.

1986, **Un canal, des canaux**, (catalogue en collaboration, Pierre Pinon) Éditions, Picard, 415 p.

1986, **L'histoire et la vie d'un canal**, Éditions, Berger-Levrault, 80 p.